

MOUVEMENT INTRA ACDEMIQUE

Malgré tous les dysfonctionnements constatés par les organisations syndicales lors du mouvement inter académique, dûs à la mise en place de la plate-forme téléphonique info-mobilité, le Ministère continue sur sa lancée et a demandé aux recteurs de pratiquer de façon identique pour le mouvement intra académique. Dans un soi-disant souci de mieux répondre aux demandes des participants aux mouvements, les projets de barèmes et d'affectations seront donc communiqués aux intéressés via i-prof avant même la réunion des CAPA. Contrairement à l'inter, le rectorat de Lille s'est engagé à ce que les mêmes informations soient communiquées simultanément aux élus paritaires. Ces projets ne deviendront définitifs qu'à l'issue des CAPA. Alors que pendant des décennies l'Administration a été incapable d'envoyer rapidement à l'issue des CAPA tous les arrêtés concernant la carrière des personnels, brutalement dans une frénésie de vitesse pour battre au poteau certaines organisations syndicales, l'administration communique de façon anticipée des informations dont un pourcentage important sera modifié lors des CAPA par le travail des élus pour le respect des droits de tous les personnels.

	Projets sur i-prof avant CAPA	Dates CAPA
Barème	14 mai 2009	25 et 26 mai 2009
Affectation	12 juin 2009	23-24-25 juin 2009
Révision d'affectation		3 juillet
Ajustement		9 et 10 juillet

Nous vous conseillons d'aller consulter i-prof pour voir les projets de l'Administration et d'alerter les élus paritaires sur les anomalies que vous constateriez pour que la situation puisse être corrigée en CAPA. Vous devez absolument attendre l'issue de la CAPA et les résultats définitifs après le 25 juin pour pouvoir vous présenter dans le nouvel établissement.

ACCES A LA HORS CLASSE

Le barème de cette année est pratiquement identique à celui de l'an dernier. Il y a juste une nouveauté concernant la bonification ZEP qui a été scindée en 2 parties :

- 8 points pour une ancienneté ZEP d'au moins **5 ans sur l'ensemble de la carrière**
- 12 points (cumulables avec les 8 points) pour ceux qui sont **actuellement en ZEP depuis 5 ans** à condition d'avoir un avis exceptionnel ou très bien du chef d'établissement

Jusqu'au 28 janvier 2009, les collègues pouvaient compléter leur dossier sur i-prof.

Puis les chefs d'établissements et les Inspecteurs devaient émettre un avis.

Les avis devraient être consultables sur i-prof à partir du 15 mai. Tous les camarades qui auraient un avis défavorable ou un avis en retrait par rapport à celui donné l'an dernier peuvent faire une lettre de contestation. Pensez à en envoyer un double à l'URSEN.

Renvoyez les fiches syndicales après avoir pris connaissance des avis du chef d'établissement et de l'Inspecteur.

Dates des CAPA Hors classe : CPE 9 juin, P EPS 11 juin, PLP 16 juin, certifiés 25 juin.

Pour se connecter à I-prof :

La première fois : prendre connaissance de votre identifiant	Dans un deuxième temps : accéder à I-prof
L'adresse internet : https://webmail.ac-lille.fr/portail/monuid.html On vous demande : votre NUMEN, votre nom et votre date de naissance. En retour, vous obtenez un identifiant (initiale du prénom, nom, suivi parfois d'un chiffre en cas d'homonymie).	L'adresse internet : https://bv.ac-lille.fr/iprof/ServletIprof accès possible par le site de l'académie : http://www.ac-lille.fr Vous vous authentifiez en utilisant : Compte utilisateur : votre identifiant Mot de passe : votre NUMEN par défaut Choisir : Les services , Tableau avancement Hors Classe, Consulter votre dossier. Les avis du Chef établissement et de l'Inspecteur sont visibles dans la synthèse.